

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune : **JAIGNES**  
Séance du : 14 AVRIL 2010  
**Nombre de membres : 9**  
**Présents : 8**  
**Votants : 9**

L'an deux mil dix, le quatorze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HOURDE, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mr HOURDE Achille, Mme JOLY Brigitte, Mr ESCUILLIE Thierry, Mr LOUVET Jean-Christophe, Mme FRANOT Jeannine, Mrs BARBAT Pascal, ESCUILLIE Lucien CHÂTEL Gérard.

**ABSENT EXCUSE** : M. LEGRAND Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. HOURDE

**SECRETAIRE** : Mme JOLY Brigitte

-----  
**OBJET : DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de reprendre une délibération comme il a été convenu avec les services de la Préfecture.

Il propose donc au conseil municipal de prendre une délibération qui selon l'application de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme institue le droit de préemption urbain pour la commune de Jaignes sur toutes les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation future (NA).

Il précise qu'une fois validée par les services concernés la délibération sera affichée un mois en mairie et paraîtra dans deux journaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE que le DPU sera institué sur toutes les zones urbaines et les zones urbanisables de la commune.

ACCORDE à Monsieur le Maire la délégation de signature pour lui permettre d'exercer au nom de la commune le droit de préemption.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Jaignes le 14 avril 2010

Le Maire  
Achille HOURDE

